

## Présence de la censure

Fernand J. Hould

Special Issue, 1998

L'Institut Canadien de Québec, 150 ans d'histoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8729ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Hould, F. J. (1998). Présence de la censure. *Cap-aux-Diamants*, 58–59.

# Les bonnes et les mauvaises lectures

*Il n'y a pas si longtemps encore, l'Église catholique se préoccupait des lectures de ses fidèles. Quatre historiens se penchent ici sur la censure à la bibliothèque de L'Institut Canadien.*

## Présence de la censure

PAR FERNAND J. HOULD

Contrairement à l'Institut canadien de Montréal, où se déroulent des luttes mémorables des élites intellectuelles libérales contre les ultramontains et l'évêque M<sup>gr</sup> Ignace Bourget, L'Institut Canadien de Québec se soumet à la plus stricte surveillance ecclésiastique et, plutôt que de résister, il préfère céder à la censure.

Dans les tout débuts de L'Institut de Québec, la surveillance du clergé apparaît de façon manifeste mais discrète. Il y eut toujours, à cette époque, une moyenne de 3 membres du clergé sur les 24 membres qui composaient le bureau de direction. Ainsi, en 1878, on y retrouve le vicaire général M<sup>gr</sup> Charles-Félix Cazeau, le curé de Québec Joseph Auclair et le jeune abbé Louis-Nazaire Bégin.

La censure s'installe surtout dans les activités de la bibliothèque. Précisons qu'il s'agit de censure répressive et non de censure préventive. Comme le souligne Pierre Hébert dans son livre *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié, 1625-1919*, cette forme de «censure préalable, fonctionnant dans le domaine du livre, [n'était] rien d'autre chose que l'examen de leur contenu, un jugement sur leur valeur doctrinale ou morale», lequel exercice pouvait aboutir à une approbation et un *nihil obstat* émis par le comité diocésain de censure ou à une condamnation et à une inscription dans l'Index ou une in-

terdiction locale. L'*Index Tridentinus* eut force de loi dans l'Église catholique romaine de 1564 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Trois ouvrages du Québec furent mis à l'index par la Congrégation de l'Index de Rome : les annuaires de l'Institut canadien de Montréal de 1868 et 1869 et *Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre* de Laurent-Olivier David.

### LE COMITÉ DE CENSURE À L'ŒUVRE

Quelques incidents ont déclenché un climat de censure à la bibliothèque de L'Institut. D'abord, l'achat des œuvres politiques de Paul-Louis Courier (écrivain français helléniste), importées, pour comble, par le libraire Octave Crémazie, secrétaire de L'Institut... Ces œuvres contenaient des «pastorales» jugées immorales ou obscènes. «Les directeurs s'empressèrent de décider que le volume où se trouvaient de telles pages serait donné au relieur pour les retrancher».

À la deuxième séance du bureau de direction de L'Institut, en 1848, la position de L'Institut à l'égard de l'Index est ainsi formulée par le président du Comité provisoire de la bibliothèque, le bibliothécaire Crémazie (alors âgé de 21 ans) : «Avant la distribution de volumes, notre Comité croit nécessaire de nommer un Comité de révision de la bibliothèque pour mettre à l'index ceux des volumes qui ne conviendraient pas à la générosité des membres.»

En 1857, le bureau de direction sur une proposition de François-Xavier Garneau, alors président honoraire de L'Institut, adopte une résolution sur les «livres à circulation prohibée», laquelle est ainsi formulée : «Que les auteurs suivants soient retranchés de la Bibliothèque ouverte au public et qu'ils ne soient communiqués aux abonnés qu'avec la permission spéciale de M. le président à savoir : Stace, Martial, Manélic, Ovide, Lucrèce, Valérius, Flaccus, Pétrone, Apulée, Tibule, et Suétone.»

Un autre exemple de censure : à sa séance du 9 décembre 1861, le bureau de direction de L'Institut fait lecture d'une lettre du révérend curé Auclair priant les membres du bureau de direction de faire disparaître des rayons de la Bibliothèque un ouvrage selon lui «mauvais et très dangereux» : *Paméla ou la vertu récompensée*. Le bureau de direction, se rapportant à l'appréciation du curé, décide «qu'il sera pris des mesures pour en empêcher la circulation.»

En 1863, alors que L'Institut était sous la présidence honoraire de Garneau et que Hector Langevin en était le président actif, il fut résolu de mettre sur pied un Comité de censure. Ce comité, présidé par l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, professeur et historien, assisté d'Alphonse Hamel et Joseph-Charles Taché, «nommés pour



L'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, historien. (Collection Yves Beaugard).



visiter la bibliothèque et y faire les retranchements nécessaires» fit rapport en ces termes : Les soussignés, chargés d'examiner la Bibliothèque de l'Institut et de signaler les livres qu'il conviendrait de mettre de côté, ont l'honneur de rapporter qu'ils ont ôté de dessus les tablettes un certain nombre d'ouvrages condamnés par l'Index, ou contraires à la morale, et les ont fait placer à part dans une armoire fermée à clef. Leur travail n'étant pas complètement fini, ils n'ont pas encore préparé la liste de ces ouvrages. Le tout humblement soumis à Messieurs les membres du Comité de direction.»

Sachant que la création de ce Comité de censure relevait d'une suggestion des autorités ecclésiastiques de Québec, on comprend mieux la suite du procès-verbal de cette séance du 6 avril 1883, ainsi formulée : «il fut ensuite lue une lettre de Monsieur le Grand-Vicaire Taschereau, Supérieur du Séminaire de Québec, remerciant le Bureau de direction de l'arrangement qu'il lui proposait.»

Cette saga de la censure se poursuit en 1864. Au bureau de direction, il est résolu «que le bibliothécaire soit autorisé à faire disparaître les livres condamnés par la Congrégation de l'Index à Rome et mis de côté l'année dernière par le Comité de censure créé à cet effet». Le bibliothécaire était alors nul autre que l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

#### LES DESTRUCTIONS DE L'ABBÉ CASGRAIN

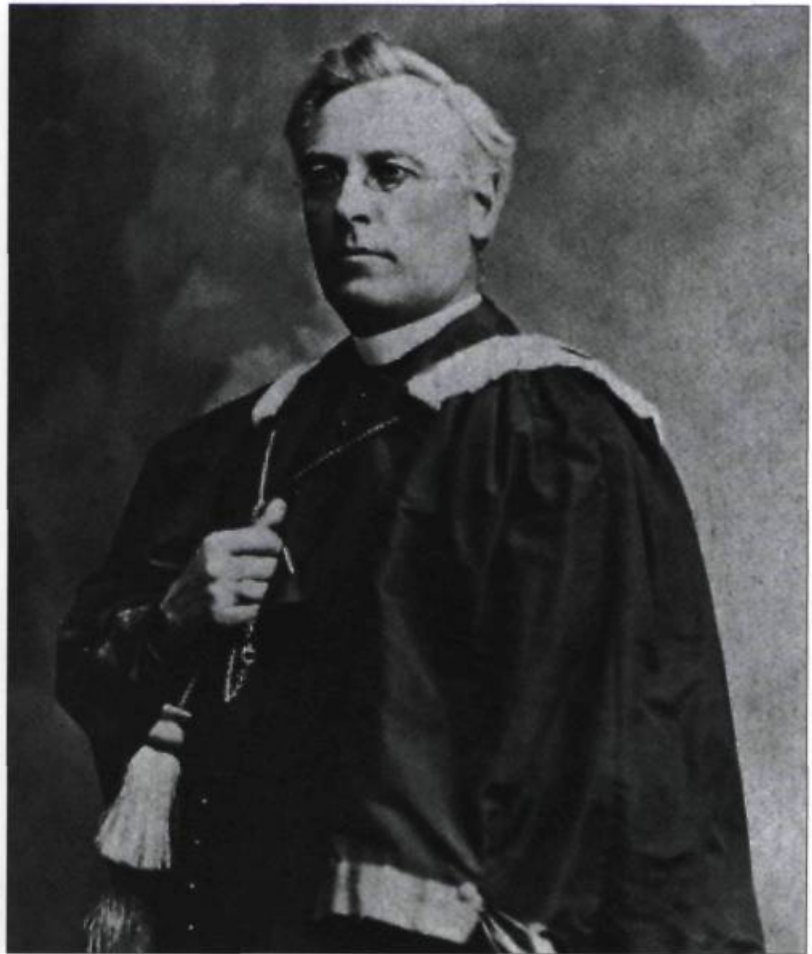
L'histoire se complique lorsque, à cette censure officielle, s'ajoute une censure anonyme. En effet, en 1866, le bureau de direction, présidé par Sir Henri-Thomas Taschereau, juge en chef de la Cour du banc de la reine, interroge l'abbé Casgrain «sur le fait qu'un certain nombre de livres [ont été] enlevés sans aucune autorisation de la salle de L'Institut». Le révérend Casgrain nomme quelques-uns de ces volumes : *Voyages en Orient*, *Jocelyn* de Lamartine, *Poésies*, *Comédies*, *Proverbes* d'Alphonse de Musset en 4 volumes, *l'Histoire des Français* en 3 volumes. Il déclare avoir brûlé les autres volumes enlevés mais se dit prêt à les payer. Il est alors résolu que le bibliothécaire, le docteur Jean-Baptiste Blanchet, «est autorisé à recevoir de l'abbé Casgrain les volumes appartenant à L'Institut et que ces volumes soient mis sous clef avec injonction au gardien de ne les livrer à la circulation que par ordre écrit du Président.»

Et c'est ainsi que ça se passait dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La censure, cette forme de tutelle ecclésiastique, rappelait à quelques-uns des lecteurs qu'une certaine terreur intellectuelle s'était infiltrée dans L'Institut Canadien de Québec. ♦

## «Plus catholiques que le pape!»

PAR GILLES GALLICHAN

Dans les années 1850, la direction de L'Institut Canadien de Québec adopte une prudence toute conservatrice et repousse les polémiques religieuses et idéologiques. C'était, en l'occurrence, une sage attitude pour assurer la pérennité de L'Institut qui n'aurait pu survivre sans composer avec la grande vigilance cléricale envers les lieux de culture laïque.



Surnommé le «père des lettres canadiennes», l'abbé Henri-Raymond Casgrain voulut expurger la bibliothèque de L'Institut Canadien de ses livres immoraux. (Collection privée).

S'il fallait ménager les susceptibilités cléricales tant catholiques que protestantes, on devait aussi se souvenir que Québec étant la capitale, il convenait de ne pas indisposer les autorités politiques. Les querelles de partis n'avaient pas leur place à L'Institut et chacun savait faire la trêve autour des activités culturelles et scientifiques. Dans ce contexte, une bibliothèque associative devait respecter un équilibre délicat pour survivre et se développer, celle de L'Institut Canadien de Québec a su relever le défi.